Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Autorisation de travail rétroactive

Par Petite Souris

Bonsoir à tous,

J'ai un ami qui est Algérien qui est venu en France suite à une promesse d'embauche en tant que cuisinier.

Il est arrivé en février 2020 avec un visa d'un mois.
La situation de la pandémie de la Covid (confinement ...)a fait que le restaurant où il devait travailler a été fermé de longs mois. Il n'a donc pas été embauché et a oublié de faire prolonger son visa jusqu'à la levée de la fermeture du restaurant.

Il a été embauché en CDI en mai 2021, les terrasses rouvrant le 19 mai et l'intérieur des restaurants le 9 juin.

Mon ami a un contrat de travail en bonne et due forme, la déclaration préalable d'embauche a été faite à l'Urssaf. Il a toutes ses fiches de paye depuis mai 2021 mais il vient de s'apercevoir que son employeur n'a pas fait la démarche pour l'autorisation de travail.

Comment peut-il régulariser cet oubli pour faire une demande de carte de séjour sachant très bien qu'il devra certainement payer une amende pour ne pas avoir fait prolonger son visa?

J'ai vraiment besoin de votre aide.

Merci d'avance pour votre réponse.
Bien cordialement